

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
22/01/24	Enseignants souhaitant participer au mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer son chef d'établissement de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi pour la rentrée 2024 (dans ou hors département), de demander un temps partiel de droit ou sur autorisation, un départ en retraite.</li> <li>➤ Remettre à son chef d'établissement les documents, ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Courrier à l'attention de Mme La présidente de la commission diocésaine de l'emploi</li> <li>▪ Fiche de mutation intra diocésaine ou interdiocésaine</li> <li>▪ Calcul d'ancienneté à demander à la DEP</li> <li>▪ Diverses pièces justificatives (<b>Voir p.7 directoire d'application</b>)</li> </ul> </li> </ul>
22/01/24	Professeurs stagiaires Envoi à <b>la DDEC via le chef d'établissement d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les professeurs stagiaires transmettent leur fiche de vœux et les pièces justificatives (<b>voir p.7 directoire d'application</b>), sous couvert de leur chef d'établissement d'accueil.</li> </ul>
24/01/24 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement  Envoi à <b>la DDEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être <b>(Document direction diocésaine de l'enseignement catholique du calvados)</b></li> <li>➤ Envoi des documents nécessaires à la demande de mouvement (<b>fiche de mutation intra diocésaine, courrier, calcul d'ancienneté, autres documents utiles</b>) fournis par les enseignants.</li> </ul>
31/01/24 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement Envoi à <b>la DEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être (Annexe 2 DEP)</i></li> <li>➤ <i>Demandes de temps partiel</i></li> </ul>
21/02/24 A 10h00/12H00	Commission de l'emploi	Vérification des listes des postes vacants et susceptibles d'être vacants et codifications des dossiers
21/02/24 à 17h00 en visio	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACN)	Réservation des berceaux et classification des maîtres codifiés C
23/02/24 <b>Date limite</b>	Chefs d'établissement Envoi à <b>la DDEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ PV de perte d'emploi dûment complété (document DDEC)</li> </ul>
23/02/24 <b>Date limite</b>	Chef d'établissement Envoi à <b>la DEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire (<b>Annexe 3 DEP</b>)</li> </ul>
11/03/24	Chef d'établissement Pour affichage dans l'établissement	Publication des listes ( <b>DDEC et DEP</b> ) des postes vacants ou susceptibles de l'être pour affichage dans les établissements
11/03/24	<b>Début des vœux OUVERTURE du serveur ALAMO</b>	

	<b>Et mise en ligne du formulaire pour les candidats extérieurs à l'académie et les établissements sous contrat simple</b>	
<b>29/03/24</b>	<b>Clôture des vœux FERMETURE du serveur ALAMO</b>	
Du 11/03/24 au 29/03/24 au plus tard	Les enseignants qui souhaitent participer au mouvement de l'emploi transmettent leurs vœux à la DDEC (par mail au secrétariat) à l'aide de la <b>fiche de candidature à un service R 24</b>	
<b>29/03/24 Date limite de réception</b>	Les enseignants souhaitant participer au mouvement  Pour envoi <b>aux Chefs d'établissement des établissements dans lesquels ils postulent</b> et à la <b>DDEC</b>	✓ Les enseignants adressent le récapitulatif de leurs candidatures aux chefs d'établissement concernés à l'aide de l'imprimé de confirmation ALAMO. ( les adresses des établissements sont à retrouver sur le site de la DDEC 14)
<b>Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront la DEP et la DDEC par mail .</b>		
3/04/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
17/04/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
22/05/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
5/06/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations
5/06/24 A 17h00 en visio	IACN	Etude des situations mal réglées Répartition des lauréats ( admissibles) concours
Après rencontre avec l'enseignant concerné, chaque proposition est retournée, avec avis, par le chef d'établissement à la DDEC par retour de mail.		
<b>14/06/24 Date limite de réception</b>	Le chef d'établissement d'accueil Pour envoi à la DEP	La liste récapitulative des candidatures reçues avec avis
19/06/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations lauréats concours 2024
26/06/24	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
9/07/24 10h00/12h00	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations concours et positionnement suppléants à l'année.
23/08/24 14h00/15h30	Commission de l'emploi	Propositions pour nominations concours et positionnement suppléants à l'année.
26/08/24	CCMI	
09/10/24 10h00/11h30	Commission de l'emploi	Bilan

- Adresses utiles : **DDEC** : [secretariat.ddec14@urecbn.org](mailto:secretariat.ddec14@urecbn.org)  
**DEP**: [dep1d-caen@ac-normandie.fr](mailto:dep1d-caen@ac-normandie.fr)